

PRINCIPALES INTERVENTIONS DES ÉLUS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2008

Mr POISSON félicite Mr LARCHER pour la naissance de son premier petit-fils, Maxime.

Mr LARCHER indique que deux points de l'ordre du jour sont retirés :

- l'attribution d'une subvention à l'association Sportive du Lycée Louis Bascan
- la modification de la convention de fourniture d'eau en gros entre la ville et le SIAEP de la Région d'Ablis.

Sont désignés comme secrétaires de séance Mme DELAGE et Mr TROTIGNON.

RESSOURCES HUMAINES

Aménagement du Tableau des Effectifs

Mr LARCHER indique que cette délibération doit être adoptée en raison de l'intégration dans nos effectifs d'un emploi aidé (contrat d'avenir) et pour réaliser les ajustements provenant notamment de la promotion interne.

Mr LARCHER rappelle ce qu'est la promotion interne : des fonctionnaires sont proposés à l'avancement en fonction de leur qualité, de leur ancienneté, de leur expérience. Ces propositions sont examinées par le Centre Interdépartemental de Gestion au vu des dossiers fournis par la collectivité et en fonction de quotas. M. LARCHER ajoute que beaucoup de candidats ont été proposés mais que toutes les demandes n'ont pu être satisfaites.

Frais d'entretien des Assistantes Maternelles

Mr LARCHER indique qu'il s'agit de passer le montant des frais d'entretien versés aux assistantes maternelles à 8.80€ par jour et par enfant. Mr LARCHER en profite pour signaler que Mesdames BESSON, CARESMEL et MATILLON doivent présenter à l'automne une réflexion globale sur les assistantes maternelles, leur statut, leur rémunération (...). Rambouillet a déjà fait beaucoup de choses dans ce domaine mais doit lutter contre les avantages acquis par les assistantes maternelles libérales ou non déclarées.

Mme BESSON précise que les frais d'entretien sont un complément de salaire destiné à couvrir les frais de nourriture et les frais engagés pour l'accueil de l'enfant (entretien, hygiène...). Mme TESTA demande quel était le montant antérieur. Mme BESSON répond que c'était 8.70€.

FINANCES

Décision modificative n°1 portant sur le budget Eau Potable de l'exercice 2008

Mr BARBOTIN explique qu'il s'agit d'une écriture comptable qui permet d'ajuster les crédits ouverts afin de ne modifier en rien les équilibres budgétaires. Mr LARCHER souhaite que Mr CHAUVIN, vice-président du SYMIPPER, fasse au Conseil Municipal de Septembre, un point sur le travail du SYMIPPER sur le captage d'eau aux Bréviaires. Il indique que nous allons entrer dans une phase où nos besoins en eau seront mieux satisfaits grâce à ce nouveau maillage. Mr TROTIGNON demande comment on peut atteindre 49 000 € d'imprévus en un semestre.

Mr BARBOTIN répond qu'il s'agit d'une sorte de « panier » mis en œuvre pour certaines dépenses dont l'affectation au titre d'un chapitre précis ne peut être déterminée par anticipation. Mr LYONNAIS explique que son groupe votera contre car il a voté contre le budget eau potable initial.

FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX pour l'année 2008/2009

Cimetières : tarifs des concessions et du site cinéraire 2008/2009 :

Mr LARCHER indique que cette augmentation de 3.6% des tarifs est due à la répercussion de l'inflation.

Mr TROTIGNON fait l'intervention suivante :

«Nous comprenons la logique qui veut que ces tarifs soient mis en adéquation avec les coûts : la Municipalité rattrape l'inflation.

Mais une partie de la population rambolitaine a du mal, elle, à rattraper l'inflation avec ses revenus depuis quelques mois, vu les nombreuses et rapides augmentations constatées.

C'est pourquoi ces augmentations devraient, selon nous, être accompagnées de mesures de solidarité complémentaires, en direction des familles qui ont le plus de difficulté à faire face, depuis

quelques mois, à ce retour d'une inflation prononcée, également accompagnée de mesures comme le décalage de l'augmentation des allocations familiales pour les adolescents ou comme l'instauration des franchises médicales.

Et ces mesures d'accompagnement devraient être publiques et claires pour tous, décidées par l'ensemble des élus rambolitains, comme l'est une augmentation de tarifs municipaux pour tous. Il ne peut s'agir pour nous de réponses individuelles, avec des aides ponctuelles accordées çà et là par quelques-uns dans un bureau fermé. Et notamment parce que certaines personnes en difficulté n'osent pas venir demander ces aides au coup par coup, parce que c'est pour elles un aveu d'échec trop lourd à porter. D'autres y voient un problème de dignité de la personne à venir quémander une aide, alors que ce n'est pas le cas lorsqu'il y a automaticité de mesures publiques.

En conclusion, aucune mesure d'accompagnement de ce type n'étant proposée conjointement par la municipalité, nous nous abstiendrons, au moins sur les 2 premières délibérations - étant donné que nous avons déposé un amendement en ce qui concerne la 3^{ème}.»

Mr LARCHER réplique qu'une étude est en cours sur les quotients familiaux et que son examen est prévu pour 2009.

Mr LARCHER trouve que dire que les aides, notamment du CCAS, se passent dans un bureau fermé fait partie des mots faciles qui ne reflètent pas la réalité. L'étude des dossiers se fait de façon très transparente mais dans la confidentialité et le respect de la dignité des personnes.

Mr LYONNAIS fait l'intervention suivante : «Mr le Maire, nous voterons contre l'ensemble des modifications des tarifs proposés qui TOUS augmentent. Si on résume pour 2008, les impôts vont augmenter, les taxes diverses, les franchises, ne parlons pas de l'essence, de l'alimentaire et du reste. Même mourir devient cher lorsqu'on voit le tarif des concessions ! Au mois de septembre, le retour de vacances de nos concitoyens va être suffisamment difficile avec les lois votées cette semaine pour en plus en remettre une couche, pardonnez-moi l'expression. Si la ville a vraiment besoin de recettes pour compenser l'inflation, alors qu'elle augmente la tarification des emplacements publicitaires, par exemple. Carrefour et Bricorama ont largement les moyens d'y surseoir.

Concernant surtout les augmentations des tarifs de cantine, garderie, centre de loisir. Si l'on comprend bien, cet ajustement vers le haut est dû à l'augmentation des prix des denrées alimentaires, essentiellement du à l'hyper-capitalisme, à la spéculation, et à la renégociation du contrat avec SODEXO, dont nous reparlons plus tard. Le groupe de restauration SODEXO a réalisé pour l'exercice 2006-2007, un chiffre d'affaires de 13,4 milliards d'euros. Coté sur Euronext Paris, le groupe représentait en décembre 2007 une capitalisation boursière de plus de 6 milliards d'euros. Le titre de cette entreprise était en hausse au mois de Juin.

Il est donc hors de question d'accepter une augmentation des tarifs de la restauration au prétexte d'une augmentation de 9,79% des denrées alimentaires, compte tenu du résultat de l'entreprise Sodexo et compte tenu que c'est cette même gigantesque entreprise, qui, avec ses aimables semblables du CAC40, spéculent sur les matières premières et les denrées alimentaires. Avec une telle augmentation c'est le beurre et l'argent du beurre que l'on donne à SODEXO, ne comptez pas sur nous pour lui faire cadeau de ce qui appartient à la crème !

De surcroît, nous constatons que pour les tarifs de la restauration scolaire, vous avez appliqué une augmentation égale pour chaque catégorie de QF. Est-ce vraiment bien équitable ? Pourquoi ne pas avoir pensé à une application progressive des tarifs par rapport à l'inflation : 0 sur la première tranche, 50% de l'inflation sur la seconde, 75% sur la 3^{ème}, 150% sur la 4^{ème} ? »

Mr LARCHER trouve qu'il s'agit d'une intervention un peu simpliste.

Mme CROZIER souhaiterait proposer un amendement pour la location de tentes aux associations. Mr Larcher rappelle qu'un amendement doit être présenté avant la séance.

Mr LARCHER constate que la hausse du prix des denrées alimentaires est une réalité que l'on ne peut contester. Il existe de plus dans le contrat d'affermage une clause de renégociation qu'on ne peut pas ne pas appliquer.

Mr LARCHER indique qu'il comprend l'amendement de Mr TROTIGNON sur le tarif famille mais qu'il ne l'accepte pas pour le moment car c'est une piste de réflexion à l'étude. Il décide donc le retrait de cet amendement dans l'attente du résultat des études qui sera communiqué en fin d'année.

Mr LARCHER rassure M. LYONNAIS : Rambouillet reste une « bonne destination pour mourir ».

Mme TESTA demande comment est calculé actuellement le quotient familial. Il lui semble qu'il ne s'agit pas du même calcul que pour les impôts. Mr LARCHER passe la parole à A. BOUFFY qui explique que chaque année les familles donnent leur feuille d'imposition de l'année précédente et que le quotient est calculé sur cette base à laquelle est ajoutée la part des allocations familiales, le tout divisé par le nombre de parts. Elle ajoute que pour les célibataires, il est compté une demi-part en plus.

Mr LYONNAIS remarque que pour les CLSH il y a une augmentation seulement pour les quotients C et D et il ne comprend pas pourquoi.

Actualisation des tarifs de la restauration municipale et du département éducation-jeunesse pour l'année 2008-2009 :

Mr TROTIGNON présente l'amendement qu'il a déposé au nom du groupe « Rambouillet Renouveau » :

«s'il est justifié de devoir augmenter les tarifs des cantines scolaires en fonction de l'augmentation des denrées alimentaires, nombre de rambolitains subissent de plein fouet une baisse prononcée de leur pouvoir d'achat depuis quelques mois : fortes augmentations combinées des prix du gaz, de l'essence, de matières premières alimentaires de bases, franchises médicales, etc... Cela sans que leurs augmentations de revenus ne viennent forcément compenser le niveau élevé de l'inflation actuelle. Ils auront désormais à faire également face à l'augmentation des tarifs municipaux au 1^{er} septembre prochain.

Pour une famille nombreuse, qu'elle soit monoparentale, recomposée ou à structure « classique », l'augmentation prévue de 3, 6 % des frais de cantine est à multiplier par le nombre d'enfants la fréquentant. Dans l'enseignement secondaire, lorsque plus de 2 enfants de la même fratrie fréquentent la cantine dans leurs différents établissements scolaires, une réduction est systématiquement accordée.

Nous proposons d'adopter le principe de cette mesure aux cantines des écoles de Rambouillet, afin d'aider ces familles à assumer l'ensemble des augmentations actuelles dans un contexte de baisse de pouvoir d'achat.

Les tarifs des Centres de Loisirs ayant déjà, eux-mêmes, des tarifications adaptées aux familles nombreuses, nous ne le proposons que pour les tarifs des cantines scolaires qui, elles, n'ont pas à l'heure actuelle ce type de tarification ».

Mr TROTIGNON propose donc d'ajouter à la délibération fixant les nouveaux tarifs des repas des cantines de la ville la phrase suivante : « Les familles ayant trois enfants ou plus, scolarisés à Rambouillet en école maternelle ou élémentaire, qui déjeunent dans les cantines des écoles de la ville, auront droit à une réduction de 20 % sur les tarifs des repas à partir du troisième enfant. »

Mr VALETTE : « Le tarif famille a été instauré sur l'initiative de la commission des affaires familiales pour harmoniser l'existant des avantages tarifaires.

Une étude exhaustive a été menée à l'époque, sur Rambouillet, mais aussi auprès d'autres villes ayant instauré des avantages sociaux, consacrés au taux du quotient familial : Boulogne Billancourt, Louveciennes, Le Pecq, Maison Lafitte, Le Chesnay, Saint Germain en Laye, Versailles. 50% des villes n'ont pas opté pour la carte famille pour le service de restauration, compte tenu des incidences financières forte que cela aurait engendré. En effet, si les parents au travers des tarifs pratiqués paient entre 80 et 50 % du prix facturé par la société Sodexo, ils ne participent plus qu'à hauteur de 30 à 50 % lorsque l'on intègre les coûts du personnel de la restauration et de l'animation du temps du repas.

Enfin, le calcul du quotient prend déjà en compte la composition familiale et le nombre des enfants. »

Mr TROTIGNON rappelle que la tarification de RAJ tient compte à la fois du quotient familial et du nombre d'enfants.

Mr LARCHER répond que c'est exact mais qu'il y a des éléments de l'étude qu'il faudra prendre en compte.

Mise en révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) et élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Mr LARCHER expose que c'est un point de départ important de ce qu'est une grande responsabilité des collectivités locales. Depuis 1982. Les collectivités locales déterminent la gestion de leur territoire : gestion du droit des sols, gestion des infrastructures...

Il rappelle que le POS doit répondre à des compatibilités avec d'autres documents territoriaux : le schéma de cohérence du territoire du Sud Yvelines (SCOT), le schéma directeur d'aménagement de l'Ile de France (SDRIF) ainsi qu'aux lois nationales d'aménagement.

Mr LARCHER rappelle que le SDRIF est actuellement en cours de révision : les conclusions du commissaire du gouvernement sont à l'étude par la Région ; le document ne deviendra définitif qu'une fois que l'Etat l'aura validé. Mr LARCHER relève qu'il y a souvent plusieurs lectures du document entre la Région et l'Etat.

Mr LARCHER rappelle également qu'un syndicat mixte, le SMESSY, a été créé il y a deux ans pour étudier les principes d'aménagement. Le SMESSY était présidé par Mr Comas et est aujourd'hui présidé par Mr LARCHER. Le SMESSY doit préparer le SCOT du Sud Yvelines qui couvre le territoire de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines (CCPFY), de la Communauté de Communes des Etangs (CCE), de la Communauté de Communes portes d'Yvelines (CAPY), de la commune de Ponthévrard et de celle de Gambaiseuil. Toutes ces collectivités ont décidé de définir ensemble leur vision commune de l'aménagement du territoire (agriculture, pisciculture, logement, développement économique et commercial...)

Mr LARCHER indique que le SMESSY, dans une réunion qui a eu lieu cette semaine, a fixé le développement durable comme thème fédérateur qui sous-tendra les échanges des quatre groupes de travail et qui conduira à proposer le plan d'aménagement pour le développement durable (PADD). La proposition de SCOT devrait intervenir d'ici fin février.

Mr LARCHER insiste sur le fait qu'il s'agit d'un exercice juridiquement difficile : le SCOT devra prendre en compte l'ancien SDRIF et par anticipation les futures orientations du SDRIF révisé.

De plus, Mr LARCHER informe qu'il faudra aussi prendre en compte le « Grand Paris » annoncé par le Président de la République et le Gouvernement à travers la future loi d'orientation sur le Grand Paris prévue pour l'automne 2009. En effet, le projet de Grand Paris concerne aussi la région de Saclay et la Vallée de la Seine. Mr LARCHER reconnaît que ce projet concerne moins le Sud Yvelines que le Nord mais il indique que les élus ont décidé de ne pas être à la traîne, de ne pas subir et de prendre leur destin en main. Mr LARCHER conclut que nous sommes aujourd'hui dans la phase finale du SDRIF, la phase intermédiaire du SCOT et le début de la phase de révision du POS de Rambouillet.

Mr LARCHER ajoute que la ville a demandé aux services de l'Etat de faire leurs observations sur le projet de délibération préparé par les services. On ne peut en effet pas faire d'improvisation sur la révision du POS, il y a de nombreuses règles à respecter. Le service urbanisme fera d'ailleurs appel à un ou plusieurs bureaux d'études pour l'assister dans ce travail ainsi qu'aux services de l'Etat et associera le Conseil Régional.

Mr LARCHER rappelle qu'il y a des règles strictes à respecter : de confidentialité, d'association des personnes qualifiées, de concertation... Ces règles sont à respecter scrupuleusement car la jurisprudence est déjà importante dans les tribunaux administratifs.

Mr LARCHER remercie la responsable du service, Madame Sandie Aloïsi-Roux qui suit ce dossier avec l'architecte des bâtiments de France, la DDE, les chambres institutionnelles et les partenaires.

Mr LARCHER quitte ensuite le Conseil Municipal pour se rendre au Sénat, laissant la présidence du Conseil à Mr POISSON, 1^{er} adjoint.

Mr POISSON passe la parole à Mme POIZAT, présidente de la Commission d'Urbanisme.

Mme POIZAT explique que l'objectif est de travailler sur le territoire de Rambouillet en prenant en compte le développement de la zone du Bel Air et la 11^{ème} tranche de la Clairière.

La ZAC du Bel Air et la mise à 2X2 voies de la RN10 vont entraîner une densification des flux, notamment vers la gare. La zone est de la gare va faire l'objet d'une étude et d'une extension particulière, l'idée étant de favoriser une vie de quartier et l'accès aux transports. Mme POIZAT pense que le concept de développement durable va pousser la ville à favoriser les déplacements autres qu'en voitures individuelles.

Mme POIZAT annonce qu'il s'agit dans un premier temps d'un cadre de propositions mais que tout reste à faire. Chacun va devoir apporter sa pierre pendant une période allant de 18 à 24 mois.

Mr PIQUET rappelle que le plan d'occupation des sols qui permet à la commune d'aménager l'espace de son territoire date du 25 septembre 2000 et qu'il est aujourd'hui nécessaire de le réviser.

Mr PIQUET explique que la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) du 13 septembre 2000 a remplacé les POS par les Plans Locaux d'Urbanisme PLU.

A la différence du POS, le PLU est un outil de gestion globale de l'espace. Il définit les orientations et exprime le *projet urbain de la commune* au travers du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). C'est donc l'ensemble des thématiques touchant au cadre de vie qui seront concernées: construction, habitat, circulation, transport, environnement, paysage, économie...

Les services de l'Etat contrôlent le respect de la hiérarchie des règles de droit, notamment la compatibilité avec le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France), le SCOT du Sud Yvelines

(Schéma de Cohérence Territoriale) et la charte du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Mr PIQUET expose les 5 étapes de la procédure d'élaboration :

1°/ L'élaboration d'un diagnostic définissant : l'état initial, les prévisions économiques et démographiques, les besoins en matière de développement, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de transports, d'équipements et de services avec les principes de développement durable.

2°/ La définition des orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune à travers le PADD, (qui définit les orientations du PLU et fera l'objet d'un débat au sein du conseil municipal).

3°/ La traduction du PADD dans les plans de zonage et les règlements d'urbanisme qui y sont associés.

4°/ La consultation des administrations extérieures et de la population avec une enquête publique.

5°/ L'approbation du document final.

Mr PIQUET indique que les principaux objectifs du PLU seront :

- Poursuivre les objectifs de croissance maîtrisée de la population pour favoriser l'équilibre de la ville, des quartiers, la diversité de l'habitat, le respect de l'identité de notre ville.
- Donner aux quartiers une dimension humaine, répondant aux besoins de la vie quotidienne des rambolitains.
- Maintenir l'équilibre entre les zones urbanisées, les espaces agricoles et la forêt pour préserver des paysages de qualité qui participent à l'attractivité du territoire et renforcent l'identité communale.
- Favoriser un développement harmonieux et durable du territoire tant en matière d'environnement, d'attractivité économique et culturelle que de mixité urbaine.
- Encourager une architecture et un urbanisme de qualité notamment au travers de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.
- Assurer la cohérence des dessertes inter-quartiers et promouvoir des modes de circulation douce inscrits dans le Plan de Déplacement Urbain.
- S'insérer dans l'ensemble du territoire intercommunal en confirmant le rôle de ville-centre de Rambouillet.

Mr PIQUET précise que concrètement, le PLU se fixe comme objectifs de définir, autour d'une zone centrale que constituent la Gare et la zone d'aménagement située dans sa partie Est, les axes de développement de Rambouillet sur la base d'un aménagement en étoile. Ce développement visera principalement à fluidifier les axes de circulation, à rendre la gare plus accessible et à créer un véritable pôle de vie dynamique et donc attractif.

1°/ Axe Ouest : Groussay – place de la Libération - place Félix-Faure – Gare

Réécriture du règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager pour assurer une évolution de la zone tout en préservant le patrimoine bâti. Renforcement de la dominante culturelle du quartier par la réalisation du pôle de spectacle, l'extension du cinéma en centre ville et la promotion du label Ville d'Art et d'Histoire.

Réhabilitation du quartier de Groussay en entrée de ville pour restaurer les bâtiments existants ou favoriser leur démolition. Sa vocation commerciale devra être soulignée. De même, une attention particulière sera portée à la réhabilitation des immeubles collectifs en concertation avec les interlocuteurs locaux (en particulier les bailleurs sociaux).

Etudier la possibilité de transférer certains équipements publics tels que le centre de loisirs et envisager l'évolution du quartier Estienne.

2°/ Axe Est : Gare - Louvière/Jean Monnet - RD.906 direction Chevreuse

Axe de développement prioritaire et d'urbanisation pour les années à venir, de larges espaces pourront être ouverts à l'urbanisation (la Giroderie, la « 11^e tranche »...) dans la continuité du POS actuel et sous réserve d'un aménagement alliant mixité des programmes et urbanisme de qualité.

L'aménagement de la partie Est de la Gare sera aussi l'occasion de se pencher sur les facilités d'accès à cette partie de la ville et le désengorgement des radiales qui convergent vers le Pont Hardy.

L'aménagement urbain de cette zone sera conduit en parallèle avec la vitalisation des quartiers de la Clairière et de la Louvière.

3°/ Axe Sud : Gare - Patenôtre - Lenôtre - Bel air

Il s'agit de faire de cette zone aujourd'hui en pleine mutation et densification, une nouvelle amorce du centre-ville en jouant sur la composition urbaine et la vitalisation des commerces existants. La ville anticipera le départ éventuel de certaines grandes entités. Ce secteur constituera un pôle de liaison vers le pôle sportif du Vieux Moulin et le pôle économique du Bel Air renforcé par la création de la zone d'activités de Bel Air la Forêt à Gazeran - Cutesson - Les Mandreuses qui sera séparée du Bel Air - Racinay par un espace paysager le long des pavillons.

Mr POISSON souhaite faire quelques remarques en conclusion. Tout d'abord, il indique que le contexte réglementaire dans lequel se situe ces révisions / élaboration a été largement rappelé par Mr LARCHER.

Il rappelle que les trois délibérations présentées ce soir sur le POS, la ZPPAUP et le PDU sont un ensemble cohérent représentant un projet d'ensemble.

Il remercie la commission urbanisme et le service urbanisme pour leur travail.

Il insiste sur le fait que la première délibération ne porte pas sur le contenu du POS mais sur les principes généraux d'orientation. Chacun doit être conscient que le travail de concertation et de discussion sera fait en commission urbanisme et en Conseil Municipal.

Mr TROTIGNON informe que : « concernant les 3 délibérations fondamentales d'urbanisme que nous avons à voter ce soir, il s'agit en fait simplement de l'épanouissement de la loi S.R.U. sur le territoire de notre commune.

Les auteurs de cette loi ont souhaité une meilleure cohérence de l'ensemble des réglementations urbaines sur un même territoire, afin que le citoyen soit mieux pris en compte dans son cadre de vie. En effet, il n'y a pas pour chaque citoyen : d'un côté l'habitant, de l'autre celui qui se déplace en ville, d'un autre encore celui qui peut bénéficier d'un paysage urbain, et celui encore qui se préoccupe d'être solidaire avec ses contemporains, comme celui qui se préoccupe de l'être avec les générations futures.

Bref ce qui est visé, c'est un urbanisme plus humain, au sens où l'humain prend le pas sur le bâtiment, un urbanisme qui permet de définir de véritables projets de ville, d'une façon globalement plus cohérente qu'au préalable, et dans un cadre urbain « durable ».

Rambouillet et ses citoyens en ont bien besoin, dès lors que tout cela est effectivement mis en place dans un réel dialogue avec sa population. Nous voterons donc pour cette mise sur orbite d'une conception globalisée de l'avenir de notre cité. Et j'emploie à dessein le mot « cité », qui est à l'origine du mot citoyen.

Cependant nous sommes bien conscients que les objectifs annoncés sont de l'ordre des grands principes, avec lesquels il est difficile, à l'heure actuelle, d'être en désaccord. Tout ne se définira donc réellement que dans l'ensemble des multiples décisions qui seront prises ensuite, sur lesquelles nous serons extrêmement vigilants.

En effet, à l'époque, dans un tout autre domaine, qui aurait pu être contre le principe de « réduire la fracture sociale » ? Et le moins que l'on puisse dire est que les résultats correspondants n'ont pas soulevé la même unanimité... »

Mr LYONNAIS indique que le vote d'ensemble de son groupe sera négatif et fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Président, avec votre permission plusieurs commentaires qui feront office d'explication pour notre vote concernant le démarrage de ce POS-PLU, de la révision de ZPPAUP, de l'élaboration du PDU. Notre vote sera négatif, et pour cela nous nous servirons des propos non pas par de dangereux écologistes extrémistes, mais des propos tenus par Monsieur BORLOO, Ministre d'Etat de

l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les ondes de France Inter le vendredi 4 Juillet.

Voici en substance l'essentiel des propos de Monsieur le Ministre, interrogé sur EPR 2 et sur la tenue à St Cloud d'une réunion de 3 jours des 27 ministres Européens de l'environnement et de l'énergie.

Je cite : "on est face à une modification radicale des besoins énergétiques et du mix énergétique. Il faut qu'on change radicalement notre modèle économique et notre modèle énergétique.

On peut faire semblant de ne pas voir le problème. On peut faire croire à tout le monde qu'il ne faut rien changer, rien modifier et continuer comme ça. On sait qu'on n'est pas très loin du caractère irréversible du réchauffement climatique. Et on n'est pas très loin d'un risque de crise de l'hydrocarbure.

Le nucléaire n'est pas la réponse universelle : la meilleure des réponses est la réduction de la consommation d'énergie. La meilleure énergie c'est celle qu'on ne consomme pas. La France met en place un programme très lourd, très important de réduction de consommation d'énergie.

Il rajoute, concernant la production d'énergie :

La France prévoit d'augmenter de 23% sa production d'énergie renouvelable, c'est à dire qu'il faudra plus que doubler la production d'énergie renouvelable en 8 ans. Ça veut dire une politique extrêmement puissante sur la géothermie, la biomasse, le solaire, l'éolien. On est parti sur un développement puissant.

Au fond le nucléaire est marginal. En revanche, plus que doubler la production d'énergie renouvelable, ça change le mix énergétique. Réduire de 20 ou 30% les besoins en énergie, faire des économies, investir massivement sur les économies d'énergie, ça c'est sur que c'est une vraie bonne idée.

Sur la diminution de -20% des gaz à effet de serre :

Quand on dit 20%, en fait c'est beaucoup plus. Pour faire 20% par rapport à aujourd'hui, c'est à comparer à si « on ne faisait rien on ne serait pas à zéro en 2020. Si par exemple on émet 100 de CO2 aujourd'hui, si on ne faisait rien, on serait avant toute décision, par une sorte de dérive, à 120.

Mr BORLOO souligne cependant :

C'est incroyablement difficile, mais il va falloir le faire. Il faut casser la dynamique de dépense énergétique et de production de CO2. Le plus simple serait de ne rien faire, si on veut rester populaire.

Il conclut :

Dans tous les cas de figure, ça sera difficile pour tout le monde. On ne peut penser une seconde que le paquet climat-énergie pourra se faire sans que ça soit compliqué et très volontariste. La politique c'est ça ! On y déploie une énergie féroce. On doit le faire, on n'a pas le choix. Je pense que les populations sont d'accord, fondamentalement d'accord. Fondamentalement on n'a pas le choix.

Mes chers collègues, vous voyez que les propos exprimés sont très forts. Mr. le Ministre tire la sonnette d'alarme, il fixe des objectifs, il prône une rupture sinon une révolution, il est à la limite du catastrophisme. « On peut faire semblant de ne pas voir le problème. On peut faire croire à tout le monde qu'il ne faut rien changer, rien modifier et continuer comme ça. » et un peu plus loin « On doit le faire, on n'a pas le choix ».

On n'a pas le choix, voilà les mots à retenir – et de fait, cette révision du POS-PLU est tout sauf une rupture nécessaire pour se préparer aux défis qui s'annoncent dans les prochaines années. Cela sera extrêmement difficile, car il faudra considérer à la fois et dans leur globalité les impacts écologiques, économiques et sociaux. La réponse fera appel à une révolution de nos habitudes qui ne sera soutenable par la solidarité et la participation de tous, en particulier par une vie démocratique plus riche.

Par conséquent, avec cette révision, notre Ville, qui a tous les outils, et très sûrement l'appui des habitants, pourrait être la tête de proue d'une politique véritablement volontaire dans le Sud Yvelines sur les aspects d'environnement, de solidarité et de démocratie locale, renforcé par l'établissement d'un Agenda 21 volontariste, ambitieux et pragmatique. L'impact en serait peut-être plus fort que son label Art & Histoire.

Dans ce contexte, ces vœux du conseil municipal pour l'ensemble de ces projets devraient être à la hauteur de l'enjeu, et n'ayons pas peur des mots, par exemple avec un objectif prioritaire – je cite : Préparer la ville aux changements économiques et sociétaux qui se profilent à l'heure de la fin de l'économie basée sur le pétrole bon marché.

Avec par exemple des choix politiques forts, par exemple le point 3 du POS: non pas maintenir l'équilibre, mais « déplacer l'équilibre » des espaces urbanisés vers les espaces agricoles et la production locale, vers la forêt, les espaces verts, etc ... Encourager la conversion des terres agricoles en terres agricoles « paysannes » et maraîchère.

Aussi :

- Remailler et réorganiser la ville pour réduire drastiquement les déplacements par les véhicules à combustion au profit des autres modes de circulation et des transports en commun. Réintroduire les commerces de proximité.
- Réfléchir au problème de l'élargissement de la N10, qui apparaît de plus en plus anachronique alors que les cours du pétrole augmentent.
- Viser un ambitieux programme de construction de logements et de bâtiments sur les principes de la Haute Qualité Environnementale, ce qui devrait être d'ailleurs inscrit dans les objectifs du POS mais aussi de la ZPPAUP, même si nous sommes bien conscients de la difficulté et du coût important.

Concernant le PDU, prévu donc pour les 10 prochaines années. C'est justement ces 10 prochaines années qui seront essentielles ! Les premiers qui seront prêts seront les derniers à encaisser l'impact de la facture énergétique. Réduire l'émission des gaz à effet de serre de -20%, -30%, -50% va demander de repenser complètement nos modes de déplacement. Devraient donc apparaître en premier des objectifs chiffrés de réduction de la voiture en ville, par tous les moyens, en fermant par exemple progressivement le centre ville. Devraient aussi apparaître dès ces vœux le développement prioritaire des modes de transport alternatifs, des transports en commun, avec la question de leur gratuité, du maillage piétonnier de la ville, des relations trans-quartier. Ainsi le premier objectif du PDU aurait pu être, par exemple de « définir par tous les moyens des nouvelles solutions pour diminuer de 50% la circulation automobile à combustion dans la ville en 2020 ».

Je finirai en citant Mr BORLOO une dernière fois :

La meilleure énergie c'est celle qu'on ne consomme pas. Faire des économies, investir massivement sur les économies d'énergie, ça c'est sur que c'est une vraie bonne idée.

Effectivement, des bonnes idées il y en a à foison : habitat aux normes HQE, diminution de l'éclairage public, véhicules de régie électriques, co-voiturage, géothermie, et la liste est longue. Qu'attendons-nous pour nous y mettre très sérieusement et faire des choix politiques forts ? C'est maintenant que nous devons nous y atteler avec bien plus de volontarisme. Je vous remercie ».

M. POISSON souligne qu'il a bien rappelé qu'il n'y avait pas dans les documents présentés d'éléments de contenu. Certes les principes sont importants, ils ne sont pas inutiles mais il s'agit de déclarations d'intentions et de cadrages méthodologiques.

M. POISSON répond à M. LYONNAIS qu'il veut bien que l'on change de modèle de consommation énergétique mais que cela ne relève pas de la compétence du maire. Il est d'accord que le lien avec l'agenda 21, le projet NATURA 2000 est évident. Mr POISSON trouve d'ailleurs que de nombreuses choses appelées de ses vœux par Mr LYONNAIS sont conformes aux principes contenus dans ces documents. Il relève néanmoins que si l'on peut tous souhaiter faire des actions, donner des échéances et fixer des objectifs, cela paraît prématuré à ce stade. M. Poisson invite Mr LYONNAIS à venir avec ses éléments précis dans les différentes instances de travail.

Révision de la ZPPAUP

Mr PIQUET explique que la ZPPAUP, instituée par la loi de décentralisation du 7 Janvier 1983, vise à donner aux communes un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine. Elle leur permet en effet de mener, conjointement avec l'Etat, une démarche d'analyse, de protection et d'évolution harmonieuse des territoires dont ils ont la responsabilité. La décision d'engager l'étude d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain appartient d'abord au Maire et à son Conseil Municipal, bien que l'Etat ait la capacité d'en prendre l'initiative en cas de besoin.

Mr PIQUET précise que la ZPPAUP vient en complément des outils réglementaires de gestion des espaces de droit commun comme le Plan Local d'Urbanisme, et permet :

- * d'identifier le patrimoine, les espaces publics et paysagers qui contribuent à la mémoire de la commune,
- * de déterminer un périmètre de protection adapté aux caractéristiques propres de ce patrimoine,

* d'établir un document qui définit les objectifs de mise en valeur du patrimoine et les prescriptions et recommandations architecturales paysagères.

Mr PIQUET ajoute que la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera menée parallèlement à la révision de la ZPPAUP. Ces deux documents complémentaires auront pour but de promouvoir un développement durable et qualitatif du territoire. Dans ce cadre, la révision de la ZPPAUP aura les objectifs suivants :

- Rendre plus accessible le règlement de la ZPPAUP,
- Affiner le diagnostic patrimonial et paysager de la ZPPAUP existante,
- Dresser un état des lieux du règlement de la ZPPAUP actuelle et de son application,
- Hiérarchiser les enjeux de protection suivant les différents secteurs du territoire,
- Améliorer la prise en compte la dimension paysagère.

La ZPPAUP ainsi révisée sera ensuite annexée au Plan Local d'Urbanisme.

Mr TROTIGNON demande pourquoi les parutions sont prévues dans les quotidiens « l'Echo Républicain » et « le Parisien » et non pas dans l'hebdomadaire « Toutes les Nouvelles » ?

M. Piquet répond que c'est peut-être parce qu'il s'agit d'un hebdomadaire. Mr TROTIGNON explique que, justement, cela serait encore plus complémentaire.

Mr COMAS s'étonne de ne pas voir dans les différents éléments une réflexion sur le périmètre de la ZPPAUP. Il se demande s'il n'est pas possible de réfléchir sur son extension.

Mr PIQUET rappelle une nouvelle fois qu'il ne s'agit là que de principes et que rien n'empêchera de réfléchir sur l'extension du périmètre de la ZPPAUP. Mr POISSON regrette que Mr LYONNAIS ait l'air de dire que le label Ville d'Art et d'Histoire ne sert à rien. Mr LYONNAIS répond que ce n'est pas du tout ce qu'il a voulu dire, il a simplement souligné que l'on pouvait être Ville d'Art et d'Histoire et Eco Cité.

Mr POISSON reconnaît que ce n'est pas ce qu'il avait compris.

Elaboration du PDU (Plan des Déplacements Urbains)

Mme POIZAT explique qu'il s'agit de réflexions sur l'ensemble des déplacements urbains.

Elle précise que les Plans de Déplacements Urbains (PDU) ont été créés par la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982 pour rationaliser l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement.

L'élaboration d'un plan de déplacements urbains est obligatoire depuis 1998 dans les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. En Ile-de-France, le PDU doit être compatible avec les orientations du Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France et avec le plan régional de la qualité de l'air.

Mme POIZAT énonce les objectifs du PDU :

- définir les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement, dans le périmètre des transports urbains,
- assurer un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part,
- permettre un usage coordonné de tous les modes de déplacement en favorisant les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie,
- préciser les mesures d'aménagement et d'exploitation à mettre en œuvre,
- chercher à modérer l'usage de la voiture.

Mme POIZAT ajoute que la mise en œuvre du PDU repose sur l'effort de tous les habitants de l'agglomération, pour qu'ensemble, nous prenions de nouvelles habitudes de déplacements, plus respectueuses de notre environnement.

Mme POIZAT conclut qu'il faut une volonté forte pour réviser les habitudes et qu'il faut donc donner d'autres alternatives aux gens pour se déplacer.

Mr POISSON ajoute :

- * qu'il est difficile d'engager une révision du POS sans engager en même temps une réflexion sur d'autres thématiques, notamment le transport, la circulation, le stationnement...
- * que le schéma de circulations douces ne peut être traité que dans ce cadre global
- * que si l'axe vers Chevreuse se développe, le problème de la communication entre la partie Est et la partie Ouest de la ville devra être traité. L'opportunité de reposer cette question se présentera avec l'élargissement à 2 X 2 voies de la RN 10

Mr TROTIGNON précise, par rapport à la position du groupe « Rambouillet autrement » que si son groupe vote pour ces délibérations c'est parce qu'il considère justement qu'en matière d'environnement le statut quo est absolument impossible.

Acquisition par la ville d'une partie de la parcelle cadastrée D1763 sise 3 square des Carrières appartenant à Monsieur et Madame PROT

Mr PIQUET explique qu'il s'agit d'acquérir auprès de M. et Mme PROT une partie de leur terrain jouxtant un garage appartenant à leur voisin. Cette cession consentie pour 1800 € permettra à la Ville de créer une place de stationnement publique.

Mr TROTIGNON déclare : « Nous venons de voter la mise en révision de l'ensemble de l'urbanisme à Rambouillet, sur la base des grands principes proposés, mais nous vous avons indiqué que nous serons extrêmement vigilants quant aux suites concrètes. Cette vigilance s'exerce donc dès maintenant !

En effet, l'ensemble des conseillers municipaux ici présents qui viennent de voter les objectifs du P.D.U. l'ont fait en toute sincérité, et en connaissance de cause.

Nous avons très explicitement voté que nos objectifs étaient, entre autre, de - je cite la délibération - « modérer l'usage de la voiture », de « favoriser les modes de déplacements les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie »... Je cite également le document préparatoire au Conseil qui définit le choix municipal « d'une organisation urbaine performante pour une réduction durable du trafic automobile... en favorisant le partage de la voirie ».

Dès lors, comment pourrions-nous, sans nous déjuger, approuver une dépense municipale de 1 800 € pour créer une inutile facilité à l'usage de la voiture ? Dépense qui sera augmentée des frais d'acquisition, et de travaux de mise en état d'une place de stationnement publique, comme nous l'indique le document préparatoire au Conseil et comme vient de nous l'indiquer Monsieur Piquet en présentant cette délibération.

Et il s'agirait alors, sur cette petite placette, qui compte déjà 22 places de stationnement publiques, de la création d'une 23^{ème} place de stationnement publique, alors qu'il y a également sur la même placette 2 rangées de box privés pour voitures, soit 17 places de stationnement privées. Il y a donc déjà un total de places de stationnement publiques + privées de 39 places, le tout pour un environnement immédiat de seulement 11 pavillons (dont certains ont eux-mêmes des places de stationnement intégrées à leur propriété !), et ce dans un quartier sans immeubles...

Quant à - je cite le projet de P.D.U. dans notre document préparatoire - « favoriser le partage de la voirie... dans un espace public convivial », vous nous demandez de voter la création au total d'une 40^{ème} place de stationnement, sur un trottoir de cette placette, alors qu'il n'y a pas le moindre mètre de piste cyclable.

Si nous voulons être des Conseillers municipaux sincères, cohérents et honnêtes vis-à-vis de nous-mêmes, vous comprendrez bien qu'il est impossible de voter cette délibération, sans discréditer notre vote sur le P.D.U. qui vient d'avoir lieu. Mais chacun votera en son âme et conscience... »

Mr PIQUET répond qu'il s'est également rendu sur le site. Il n'a pas le même décompte de places de stationnement que Mr TROTIGNON. Il ajoute que c'est une petite parcelle de 10 m², située dans un angle et que comme l'intérêt commun est d'acquérir cette parcelle, il ne trouve pas cela incohérent avec les principes du POS.

Mr TROTIGNON propose de faire de ces 10 m² un emplacement pour garer des vélos, plutôt qu'une énième place de parking.

Délégation donnée au Maire de signer une convention avec France Télécom créant une servitude pour le passage d'une canalisation France Télécom

Mr PIQUET indique que vu la demande formulée par France Télécom afin de permettre l'adduction téléphonique du programme immobilier TEPAC « Le Montparnasse » rue de la Prairie, il y a lieu que

le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention avec France Télécom pour le passage d'une canalisation sous la parcelle AP 328 sise rue de la Prairie.

Services Techniques

Programme d'extension des locaux sportifs du stade du Vieux Moulin - Demande de subvention au titre de la réserve Parlementaire

Mme DELECROIX expose qu'il s'agit de solliciter auprès du Sénat, au titre de la réserve parlementaire, une subvention en vue de la réalisation du programme d'extension des locaux sportifs du stade du Vieux Moulin.

Mr TROTIGNON explique: « Nous nous demandons quelle est l'utilité de faire voter à vos conseillers municipaux ces demandes de subvention pour travaux, étant donné les suites qui y sont données...

En effet, la première demande de subvention pour travaux que nous avons votée depuis le début de cette mandature, c'était je le rappelle pour la mise en accessibilité en urgence de l'Hôtel-de-ville, lors du Conseil municipal du 15 mai dernier. Nous avons exprimé nos doutes sur le fait qu'il était possible de l'obtenir, entre autre parce que la Région n'accorde pratiquement jamais de subvention après le début des travaux et que le délai semblait trop court. J'avais également demandé quel dispositif précis d'attribution de subvention il était prévu de solliciter. Mais le Maire avait certifié au Conseil que les différents dispositifs de subvention avaient été étudiés et qu'il y avait bien une possibilité. En conséquence de quoi, dans le doute, nous lui avons fait confiance et nous avons voté pour.

Cependant, lors du Conseil municipal suivant, soit un bon mois plus tard, j'ai dû redemander le dispositif précis d'aide demandée car celui-ci ne m'était curieusement toujours pas communiqué, malgré mes demandes. Le Maire m'a alors certifié qu'il me serait bien communiqué sans problème dans les jours suivants et il a signalé à l'ensemble des Conseillers municipaux que cette demande d'aide était déjà partie à la Région... Or il semble bien que cette demande de subvention votée le 15 mai n'est toujours pas partie à la Région, alors qu'il y avait urgence dans l'intérêt des finances de la ville donc des contribuables rambolitains, puisque plus on s'approchait de la date des travaux, moins on avait de chances d'obtenir de subvention. Et ces travaux commencent actuellement.

Et après vérifications, il semble par ailleurs, comme nous nous en doutions, qu'il n'y ait aucun dispositif d'aide correspondant à cette demande à la Région. Si cette demande d'aide à la mise en accessibilité de la Mairie avait été faite, dans un contrat de projet avec la Région, lors de la mandature précédente, les choses auraient alors été tout à fait envisageables, et les finances de la municipalité en auraient été allégées.

Mais enfin, à tout hasard, je présente, pour le 3^{ème} Conseil Municipal de suite, ma demande légitime de communication du dispositif précis d'Aide demandée à la Région...

Dans ces conditions, étant donnée la façon dont a été traitée cette première demande de subvention pour travaux, dans le domaine de l'accessibilité, et étant donnée la façon dont ont été données des informations inexactes au Conseil municipal à son sujet, nous ne prendrons pas part au vote de ces demandes de subventions. »

Mr POISSON répond qu'il a pris bonnes notes de ces observations qui seront consignées au procès-verbal, même si elles sont sans rapport avec la présente délibération car il s'agit ici d'une subvention demandée au titre de la réserve parlementaire. Il demande à Mr TROTIGNON de se rapprocher de la Direction Générale de la Mairie pour obtenir les renseignements qu'il réclame.

Services Techniques

Programme d'extension des Locaux Sportifs du Stade du Vieux Moulin - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Mme DELECROIX explique qu'il y a lieu par cette délibération de solliciter une subvention pour les mêmes travaux au titre de la réserve parlementaire auprès cette fois-ci de l'Assemblée Nationale.

Services Techniques

Programme d'aménagement des Jardins de la Crèche « Les Lutins » demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Mme DELECROIX indique que le jardin de la crèche « Les Lutins » doit être sécurisé et adapté aux besoins des trois sections d'enfants. Un programme d'aménagement (palissade, cheminement, périphérique du bâtiment, séparation du jardin en deux secteurs d'activités, nivellement du terrain et ré-engazonnement) a donc été élaboré.

Mme DELECROIX demande donc au Conseil Municipal d'approuver ce programme qui s'élève à un total de 30 015 € et d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de l'Assemblée Nationale.

Programme triennal de voirie 2006-2007-2008 – Demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines

Mme DELECROIX informe que le Conseil Général des Yvelines a décidé, par délibération du 25 novembre 2005, d'un programme triennal 2006/2007/2008 d'aide aux communes en matière de voiries et de leurs dépendances.

Ce programme permet notamment à la commune de Rambouillet de prétendre à une subvention de 78.810€ pour un plafond hors taxes de travaux de 262.700€ sur trois ans.

Mme DELECROIX ajoute que le programme d'investissement décidé par la ville pour l'année 2008 permet tout à fait de prétendre à cette subvention et l'état d'avancement des projets autorise la ville à présenter au Conseil Général un dossier complet, lequel doit nécessairement être accompagné d'une délibération motivée du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à solliciter la subvention.

En l'occurrence, le programme de rénovation de voiries (chaussées et trottoir) présenté à la demande de subvention sera celui soumis prochainement à la mise en concurrence des entreprises.

Mme DELECROIX précise que sur ce même programme, une première demande de subvention avait été proposée au Conseil Municipal du 21 Septembre 2006 pour un montant de 67 792.37 euro HT, laquelle n'était pas assujettie à un programme particulier de travaux et n'a donc pu être mise en recouvrement auprès du Conseil général.

Mme DELECROIX propose donc au Conseil Municipal d'abroger la délibération du 21 Septembre 2006 et de lui substituer une nouvelle délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour le programme triennal 2006/2008 correspondant au projet annexé à la présente note.

Mme DELECROIX présente le programme d'investissement décidé par la ville pour l'année 2008 :

- Rue de Château Bazin (totalité chaussée, trottoirs, stationnements) : 58 761€
- Rue du Grand Mail (section chaussée et trottoirs) : 54 855€
- Rue du Pré en Eau (section trottoir, totalité chaussée) : 36 985€
- Rue François Mansart (section trottoirs, totalité chaussée) : 111 899€
- Parking Groussay (rénovation stationnements et section trottoirs) : 34 916€
- Square René Coty (parking public et trottoirs) : 29 310€
- Avenue du Lac/Avenue du Coin du Bois (circulations piétonnes, parking public et accotements) : 29 935€

Direction des Marchés – Signature du marché relatif à l'extraction et l'évacuation des boues de lagune de la station d'épuration de Rambouillet

Mr PIQUET expose que la ville de Rambouillet a procédé à une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour l'extraction et l'évacuation des boues de lagune collectant les eaux unitaires issues des réseaux de Rambouillet par temps de pluie.

Cette prestation s'inscrit dans le cadre d'un entretien régulier à effectuer sur cet ouvrage depuis le transfert de la lagune du SIRR vers la Ville de Rambouillet en 2008 et ce à la demande de la chambre régionale des comptes.

Le SIRR avait procédé à un curage complet en 2006.

Mr PIQUET indique que ce marché à bon de commande de 250 000 € HT maximum sera conclu pour une durée de trois mois maximum. Il concerne l'extraction des boues décantées en fond d'ouvrage et consiste à extraire le maximum de produit dans l'enveloppe du marché avec des moyens matériels respectueux du site et de son environnement.

Mr PIQUET précise que quatre entreprises ont répondu, leur offre en matière de quantités extraites variant de 330 à 679 tonnes. Les méthodologies proposées étaient une extraction par pompage ou

benne preneuse suivies de traitements par déshydratation classique, chaulage ou hydro-cyclonage et déshuilage-filtration.

L'entreprise retenue propose un chaulage des produits extraits, l'avantage de cette solution est son délai, l'absence de rejets et un prix permettant d'extraire une quantité importante de matériaux.

La Commission d'Appel d'Offres a ouvert les offres lors de sa séance du 24 juin 2008 et a attribué le marché lors de sa séance du 1^{er} juillet 2008, après analyse des services techniques (Eau et Assainissement).

Mr PIQUET demande donc au Conseil Municipal d'habiliter le Maire à signer le marché correspondant avec la société IDRA pour un montant maximum de 250 000€ HT et minimum de 100 000 € HT.

Direction des marchés – Présentation du Rapport Annuel d'Activités du concessionnaire des marchés d'approvisionnement et des fêtes foraines pour l'année 2007

Mme DELECROIX intervient sur le rapport annuel du délégataire qui a été présenté en commission consultative des services publics locaux le 3 Juillet et en comité technique paritaire le 10 Juillet.

Mme DELECROIX rappelle que la Société LOMBARD et GUERIN a signé avec la Ville de Rambouillet un contrat en date de mai 1980 par lequel la ville lui a confié l'exploitation de ses marchés d'approvisionnement ainsi que des deux fêtes foraines, la Fête du Muguet et la Quasimodo.

Analyse de la qualité du service pour l'année 2007
--

I - OBJET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Exploitation du marché place de la Libération, du marché Félix Faure et du marché de la Louvière.

Le délégataire contrôle le placement des commerçants, perçoit les droits de places et procède au recrutement des commerçants.

Il assure le montage et le démontage des structures mobiles de couverture ainsi que leur transport pour le marché situé place de la Libération. Il prend en charge l'entretien et le renouvellement de ces équipements le cas échéant.

Il prend en charge le balayage et le ramassage des déchets résiduels des marchés à l'issue de chaque tenue, à l'exclusion de la collecte de la mise en décharge et du traitement de ces déchets.

Il assume les charges d'eau et d'électricité telles que prévues dans la convention de délégation.

II - ACTIVITÉ DU SERVICE

Fréquence :

Le nombre de jours de marché mis en œuvre au cours de l'année 2007, dans le cadre de la délégation, a été de :

- 104 pour le marché place de la Libération,
- 52 pour le marché situé place Félix Faure,
- 52 pour le marché de la Louvière (théoriquement, certains marchés, notamment l'été et l'hiver, sont dépourvus de commerçants),
- 2 pour la Fête foraine du Muguet,
- 8 pour la Fête Quasimodo.

Horaires d'ouverture aux commerçants : 6 h 00 à 13 h 30
Horaires d'ouverture au public : 7 h 00 à 13 h 00.

Mr TROTIGNON demande si à l'avenir ce type de documents un peu longs à la lecture ne pourrait pas être remis à l'avance à chaque élu.

Mr POISSON répond qu'il n'y voit pas d'objections et que si elle le peut la Direction Générale le fera désormais.

Le nombre d'opérations de montage et de démontage au cours de l'année a été de 208.

Le nombre de nettoyages mis en œuvre au cours de l'année a été de 104.

III - EFFECTIFS MIS À LA DISPOSITION DE LA DÉLÉGATION

Ont été directement mis en œuvre par le délégataire sur le site :

- 2 agents de nettoyage le mercredi et 8 le samedi (à temps partiel),
- 1 régisseur à temps partagé,
- 2 agents de montage (à temps partiel) pour le marché Marie Roux.

Par ailleurs, sont « détachés » par le délégataire :

- 1 agent d'atelier chargé de l'entretien du matériel de couverture du marché Marie Roux,
- un siège social et un directeur « détaché ». L'ensemble assure le contrôle des opérations, l'interface avec la ville, la tenue comptable et financière du contrat.

IV - FRÉQUENTATION

La fréquentation a été la suivante en 2007 :

Marchés forains

Marchés forains	Nombre de forains	
	Abonnés	Occasionnels
Place de la Libération	17 à 19	2 à 17
Félix Faure	9 à 11	53 à 99
La Louvière		0 à 4

Fêtes foraines

Fêtes foraines	Nombre de forains en 2007	Pour mémoire en 2006
Quasimodo	12	10
Fête du Muguet	70	74

V - ANIMATION / PROMOTION

Quelques actions d'animation ont été organisées en 2007 par le délégataire pour augmenter la fréquentation et la satisfaction des clients.

Octobre : Semaine du Goût, dégustation des produits du marché offerte par les commerçants des marchés.

Fin d'année : Noël et Saint Sylvestre, opération 5 000 bons d'achat offerts.

I - LES RECETTES :

En recettes figurent :

- le montant des droits de place perçus en 2007 pour les marchés d'approvisionnement auprès des commerçants présents sur le marché qui a été de 126 377 € HT au lieu de 113 062 € en 2006, soit une augmentation de plus de 11,8 %.
- la participation publicitaire instituée en 1995 : 5 743 € en 2007 (5 844 € en 2006)
- les droits de place des deux fêtes foraines : 9 431 € en 2007 (11 470 € en 2006)

Le total des recettes liées à l'exploitation du service pour l'année 2007 s'est donc élevé à 141 551 € en 2007 contre 130 376 € en 2006, soit une augmentation de 8,6 %.

Les produits se décomposent comme suit par manifestation (avec réintégration des droits de place) :

- Marché place de la Libération : 54 566 € au lieu des 49 072 € HT, l'exercice antérieur, soit une variation de + 11,2 %, la variation étant due principalement à une meilleure régularité des commerçants volants
- Marché Félix Faure : 75 469 € HT au lieu des 69 464 € HT, l'exercice antérieur, soit une variation de + 8,6 %
- Fêtes foraines : 10 768 € HT au lieu des 11 470€ HT, l'exercice antérieur, soit une variation de – 8,2 %.
- Marché de la Louvière : 787 € HT au lieu des 361 € HT de l'exercice antérieur, soit une variation de + 45,8 %.

Pour information, le tarif des droits de place votés par le Conseil Municipal étaient en 2007 :

Abonnés, le ml :	2,10 €
Occasionnels, le ml :	2,65 €
Fête foraine, le ml :	7,30 €

II - LES CHARGES D'EXPLOITATION :

Le total des charges liées à l'exploitation du service (impôts et taxes compris) s'est élevé à 133 320€ HT en 2007 au lieu de 127 460 € HT en 2006, soit une variation de + 4,5 %;

Parmi ces charges, on peut noter :

- la redevance payée par le concessionnaire à la ville : 3 659 €
- la taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères : 542 €
- les frais d'EDF, eau, gasoil, essence : 1 720 €
- les frais liés à l'entretien et la réparation, au petit matériel et à la location de matériel : 3705 €
- les actions menées en terme de promotion publicitaire : 5 743 €
- les coûts de personnel direct des marchés : 60 617 €
- les assurances et taxes : 15 392 €

LE RESULTAT NET DE GESTION DE LA SOCIETE LOMBARD ET GUERIN A DONC ETE DE 8231€ EN 2007 ALORS QU'IL ETAIT DE 2 926 € EN 2006.

On constate donc une progression importante du résultat net mais qui demeure néanmoins relativement fragile.

CONCLUSION

Le marché conclu avec la société LOMBARD et GUERIN se termine au mois de Mai 2009. Une mise en concurrence doit donc être effectuée afin de désigner le prochain exploitant de ces marchés.

Direction des Marchés – Principe de l’Affermage pour la gestion des Marchés d’Approvisionnement et des Fêtes Foraines

Mme DELECROIX expose que, comme cela a été discuté en commission consultative des services publics locaux, les souhaits principaux pour le prochain contrat qui devra prendre effet le 1^{er} mai 2009 sont :

- engagement en matière d’animation et de promotion des marchés
- une plus grande qualité du nettoyage en fin de marché et des actions en matière de tri des déchets
- le développement de la fréquentation des marchés tant au point de vue des clients que des commerçants
- le maintien de marchés de qualité offrant une diversité dans l’offre commerciale

Mr LYONNAIS apporte une explication de vote : « Comme nous sommes nouveaux, nous avons été assez surpris d’apprendre que l’exploitation des marchés est assurée via une concession avec une société privée. Etant donné que le contrat prend fin dans un an, nous nous demandons cependant pourquoi la formule de la régie est d’office mise de côté sous prétexte de complexité et de manque de moyens humains et matériels. Peut être que nos employés municipaux désireraient par exemple travailler plus pour gagner plus ? En un an, un tel projet aurait pu être monté, avec de plus le futur animateur de ville, pour que la Ville puisse s’occuper elle-même de l’organisation de ses marchés et des fêtes. Avant de rejeter la municipalisation de ce service, il aurait pu être intéressant de le chiffrer ou de l’évaluer un minimum.

Nous voterons donc contre le principe systématique de recours au privé lorsqu’il s’agit d’affaires qui pourraient tout à fait relever de la commune. A ce sujet, comme cela est évoqué, il est dommage que la commune ne soit pas équipée d’une Halle ou d’un marché couvert. Voilà une bonne idée.

Par ailleurs, puisque de toute façon la régie sera votée, concernant le futur contrat, nous regrettons que notre proposition de mettre l’accent sur le développement de la vente de produits locaux, en particulier maraîchers, de produits biologiques, bref d’un coup de pouce aux petites exploitations de notre pays d’Yvelines n’ait pas été retenue, puisqu’elle a été transformée en « diversité dans l’offre commerciale ». Nous prenons acte cependant de la mention demandant une amélioration du tri des déchets du marché, même si cela aurait pu être plus volontaire avec une mention d’obligation. »

Mr POISSON répond que pour la régie nous sommes dans des logiques inverses : quand la commune peut recourir à un prestataire extérieur, elle privilégie cette solution. Or là l’externalisation permet la réduction des coûts et la fonction de placier nécessite des compétences particulières.

Mr POISSON ajoute que l’on ne peut pas en plus recruter une personne qui travaillerait deux jours par semaine.

• Communication sur l’eau :

Mr COMAS rappelle que la Ville de Rambouillet est compétente en matière de production d’eau potable depuis 2005. Depuis cette date, deux contrats régissent le domaine de l’eau :

- un affermage de la distribution d’eau signé en 2001 pour 10 ans, soit jusqu’en 2011
- un marché de production d’eau signé pour 4ans, soit jusqu’en 2009

Mr COMAS explique que le souhait de la Ville est de mener une réflexion globale sur la ressource et l’approvisionnement en eau, selon un mode de gestion qui reste à définir. En attendant, la Ville étant soumise à la nécessité d’assurer la continuité du service public, Mr COMAS expose qu’il a été décidé de lancer un appel d’offres restreint pour les deux ans et demi restant à courir jusqu’en 2011.

Direction des Affaires Culturelles

• Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture

Mme GAGNEUR explique que la FNCC a été créée en 1960 et qu'elle rassemble aujourd'hui, plus de quatre cents cinquante communes, regroupements de communes, conseils généraux et conseils régionaux de France.

La FNCC, association pluraliste, est un lieu de rencontre entre Elus, permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

Mme GAGNEUR précise que la quasi-totalité des grandes villes sont adhérentes à la FNCC ainsi qu'un grand nombre de villes moyennes, villes de banlieue, communes rurales et également, conseils généraux, conseils régionaux et des communautés de communes et d'agglomérations.

Mme GAGNEUR ajoute que la FNCC signe une convention annuelle avec le Ministère de la Culture depuis 1988, qui permet un dialogue suivi avec l'Etat. Agréée organisme de formation des Elus territoriaux depuis le 1^{er} Juillet 1994, par le Ministère de l'Intérieur, elle offre un calendrier de sessions de formation de qualité répondant aux besoins et aux souhaits des élus.

Mme GAGNEUR conclut que le prochain thème de formation abordé sera l'évaluation des politiques culturelles.

• Signature d'une convention de partenariat et de Préfiguration d'une gestion partagée du Site de la Cour impériale

Mr CHAUVIN explique qu'il s'agit d'une convention dont les objectifs sont présentés dans la délibération qui s'inscrit dans un projet global dont on parle depuis plusieurs années. La Ville de Rambouillet travaille avec plusieurs partenaires en vue de la constitution d'un pôle agro-sylvo-cynégético-culturel. Mr CHAUVIN rappelle que la Bergerie Nationale emploie 130 personnes. Mr CHAUVIN remercie Mme HUET avec qui il a travaillé depuis trois mois à la rédaction de cette convention de préfiguration qui est une convention transitoire qui va lier la Ville de Rambouillet et la Bergerie Nationale avant celle de fin 2009.

Mr CHAUVIN ajoute que le Conseil d'Administration de la Bergerie Nationale a voté à l'unanimité cette convention et qu'il souhaiterait un vote unanime sur ce sujet afin de pouvoir continuer à avancer.

Département Education Jeunesse

• Stages de remise à niveau organisés par l'Education Nationale pour les CM1 et CM2, Ecole Saint Hubert

Mr VALETTE explique qu'il s'agit de mettre en place des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires pour les élèves de CM1 et CM2 en difficulté suite aux nouveaux dispositifs mis en place par le Ministère de l'Education Nationale. Mr Valette précise que ces stages de remise à niveau se dérouleront le matin de 9h à 12h du 7 au 11 juillet 2008 et du 25 au 29 août 2008.

Mr VALETTE ajoute que certains enfants bénéficiant de ces stages devant ensuite être accueillis dès 12h par les centres de loisirs municipaux, il y a lieu d'adapter les tarifs des CLSH en fixant une sorte de tarif « demi-journée C.LSH + tarif repas ».

Mme TESTA indique qu'elle est opposée à ce type d'intervention. Elle considère que c'est une façon pour l'Education Nationale de se défaire de son rôle pédagogique et éducatif. On prétend réduire les difficultés des enfants qui ne savent pas lire en réduisant le nombre d'heures de classes pour la majorité des enfants et en faisant travailler les autres le soir ou le matin.

Mr POISSON répond que là où des dispositifs de ce type ont été mis en œuvre ils l'ont été à la satisfaction des parents et des élèves. Mr Poisson ajoute que le règlement intérieur du Conseil prévoit de n'aborder que des sujets locaux et que la suppression de postes d'enseignants n'en fait pas partie.

Mr LYONNAIS explique que son groupe votera contre cette proposition. En effet, il pense que l'Éducation Nationale ne résoudra pas le problème des élèves en difficulté en supprimant des heures

de classe en semaine, en supprimant des postes d'enseignants et en rallongeant la journée de classe des plus fragiles, ou, comme dans ce cas, en les faisant travailler pendant les vacances.

• Signature d'une Convention avec l'Etat proposant la mise en œuvre d'un service minimum d'accueil

Mr VALETTE rappelle la volonté affirmée de l'Etat de mettre en œuvre un dispositif instituant « un droit d'accueil pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles » pendant le temps scolaire obligatoire.

La Ville de Rambouillet doit donc apporter une réponse à une évolution voulue par l'Etat qui semble inéluctable.

Mr VALETTE demande donc au Conseil Municipal d'approuver les orientations proposées par la Commission de la vie scolaire, de la jeunesse et de la formation professionnelle, à savoir :

- Signer une convention avec l'Etat permettant de mettre en œuvre une réponse à cette évolution demandée
- Proposer une solution sollicitant les structures et le personnel des centres de loisirs
- Proposer une réponse « dimensionnée », permettant de maîtriser une organisation et une mobilisation du personnel, des structures et des partenaires en 48 heures :
 - Ouvrir les deux centres de loisirs de la ville (maternel et élémentaire)
 - Limiter dans un premier temps aux seules écoles fermées. Celles qui demeurent ouvertes proposent l'organisation d'un accueil interne à l'Education Nationale
 - Dimensionner l'accueil à une soixantaine d'élèves par CLSH
 - Définir les critères d'accès suivants :
 - Enfants scolarisés à Rambouillet
 - Enfants inscrits à la restauration scolaire
 - Responsables de l'enfant travaillant
- Procéder à une évaluation du dispositif
- Engager une réflexion sollicitant l'entraide et la solidarité (les familles-les adultes)

Mr VALETTE ajoute que l'objectif est de bien maîtriser cette mobilisation et l'organisation de ce système qui doit se mettre en place en 48 heures.

Mr TROTIGNON informe que: « Le Président de la République ayant publiquement déclaré le week-end dernier : « Désormais, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit ! », il est évident que la mise en place de mesures pour pallier aux inconvénients éventuels de grèves en France n'a plus lieu d'être. Nous voterons donc contre. »

Restauration municipale

•Avenant n°2 au contrat de restauration municipale avec la Société SODEXO

Mr VALETTE informe que dès le mois de Novembre dernier la société SODEXO nous a alertés officiellement sur l'augmentation des cours des matières premières agricoles tels :

- le prix des pâtes : + 20 %
- le prix des produits laitiers : + 12 %
- le prix des huiles : + 13 %
- le prix des volailles et porc : + 8 %
- le prix des ovoproduits : + 20 %

Mr VALETTE indique que cette situation étant amenée à perdurer et malgré les efforts de gestion qu'ont entamés les sociétés de restauration et les collectivités locales, l'impact a été estimé de + 8,5 % à 10 % en moyenne sur le prix des menus.

Mr VALETTE indique que la Ville a rencontré la société SODEXO à plusieurs reprises. Trois conclusions sont sorties de ces entretiens :

- la hausse est certes forte et doit être répercutée. Cependant les baisses de cours quand il y en a eu par le passé ne l'ont jamais été...

Par ailleurs les matières premières n'entrent que pour un certain pourcentage dans le prix des produits finis. (ainsi le prix des œufs est très différent selon le distributeur (de + 5,30 % à 18 % voire 25 %).

Le risque doit donc être partagé entre la collectivité et la société et la société a du nous apporter la preuve que son service achat faisait tout pour trouver les meilleurs prix.

- la qualité doit et peut aujourd'hui être maintenue au niveau des clauses de qualité figurant dans le contrat d'affermage.

- afin de maintenir une totale transparence (autant que cela soit possible), des rapports d'étape seront élaborés tous les 3 mois et l'impact de la révision annuelle de septembre ne portera pas sur le poste coûts des denrées qui aura été déjà revalorisé.

1° L'impact de l'inflation des denrées alimentaires a été évalué conjointement entre la ville et la société (après vérification à 0,144 € soit un impact de +9,79 % sur le poste denrée et en moyenne, sur le prix des repas un impact de + 3,69 %.

Mr VALETTE, en accord avec la commission, propose donc d'entériner l'avenant n° 2 avec prise d'effet en Juillet et non en Janvier comme le souhaite la société, une telle décision ne pouvant avoir d'effet rétroactif.

L'impact financier sera limité par l'augmentation des effectifs qui fait, que par une clause du contrat la société SODEXO doit nous créditer d'une somme de 20 000 € supplémentaire pour cette année. Par ailleurs cela explique l'augmentation des tarifs de restauration.

Petite Enfance

• Convention avec la SARL « Mes Premiers Pas » - Avenant n°1

Mme BESSON explique qu'il s'agit de porter le nombre de places réservées par la ville auprès de la Crèche Lulu et Pistache de 12 à 16 places.

Mr TROTIGNON remarque qu'il s'agit donc d'une crèche de 33 places pour les enfants de plus de 14 mois sachant marcher, dans laquelle 12 places étaient jusqu'à maintenant réservées pour la Ville et 12 places pour l'Hôpital de Rambouillet.

Mr TROTIGNON fait l'intervention suivante : « si 4 places supplémentaires sont réservées à la Ville, j'attire simplement l'attention du Conseil sur le fait qu'il s'agit d'une crèche « privée », mais fonctionnant uniquement grâce aux engagements des services publics, puisque vous nous apprenez que c'est également le cas des 5 dernières places. C'est une sorte de « partenariat public-privé » qui ne s'est pas annoncé comme tel au départ ».

Mme BESSON répond que la crèche disposait de 32 places et qu'une 33^{ème} vient d'être acceptée par la PMI. 16 places seront réservées par la ville de Rambouillet, 12 par l'hôpital, 5 par la préfecture.

Mr TROTIGNON relève que les clients étant principalement publics, il se demande s'il s'agit véritablement d'un projet privé financé et programmé par une SARL. La SARL a supporté seule les coûts du projet.

A. BOUFFY ajoute qu'il s'agit d'une crèche privée portée par une SARL qui a ouvert ses portes à toutes les collectivités et partenaires envisageables. La SARL a par ailleurs conventionné avec la CAF afin de permettre aux familles de payer selon un barème qui leur est plus favorable.

Vie Associative

• Tarifs repas et Affiches pour la Saint-Lubin 2008

Mme CROZIER informe que la prochaine St Lubin aura lieu le 27 Septembre et fêtera son 10^{ème} anniversaire.

Traditionnellement cette manifestation donne lieu à un banquet dont Mme Crozier propose au Conseil Municipal de fixer le tarif à 14 €.

De même Mme CROIZIER explique que la ville dispose d'une collection d'affiches St Lubin depuis l'origine de la fête qui pourrait intéresser certaines personnes. Elle demande au Conseil de fixer le tarif de vente de ces affiches à 3 € l'unité.

Mr TROTIGNON demande quelles sont les raisons qui ont poussé les membres du comité des fêtes à démissionner en bloc le soir de la dernière fête du Muguet.

Mr POISSON répond que le comité des fêtes n'était pas un acteur de la Saint Lubin. Il explique qu'il y a eu un désaccord entre le rôle envisagé par le comité des fêtes dans l'animation de Rambouillet et le rôle souhaité par la Ville.

Mr TROTIGNON remarque que concernant la Saint-Lubin, ses tarifs, ses dépenses : « nous attirons l'attention sur le fait qu'une brochure de présentation de cette fête d'une vingtaine de pages A4 a été tirée en début d'année, sur papier cartonné, en un certain nombre d'exemplaires puisque nous l'avons eue en tant que conseillers municipaux. Cette brochure comprend plusieurs pages, toutes imprimées uniquement sur le recto, qui ne reproduisent en tout et pour tout que 6 mots, d'autres pages ne reproduisent de même qu'une ou deux photos. C'est encore un exemple de l'absence de réflexe de limitation de nos ressources naturelles - le papier - au sein de la municipalité, malgré les grands principes de développement durable affichés.

Au regard de cet exemple de dépense mal gérée, nous voterons donc symboliquement contre les tarifs proposés. »

Mme CROZIER répond que depuis cette date le service communication a acquis du matériel plus performant et que les remarques de Mr TROTIGNON ont déjà été prises en compte.

Sécurité

• Création de la Commission Communale de Sécurité « Fêtes Foraines »

Mr POISSON indique qu'il y a nécessité de créer une commission communale de sécurité « fêtes foraines » conformément aux nouvelles dispositions en vigueur dans ce domaine.

Mr POISSON en propose la composition.

Tourisme

• Tarification de la taxe de séjour

Mme POIZAT rappelle qu'il s'agit d'une taxe payée par les personnes qui résident ponctuellement à Rambouillet et dont le montant varie selon la catégorie d'hôtel de tourisme, de résidence de tourisme, de meublé de tourisme... Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'augmentation de la taxe à compter du 1^{er} octobre 2008.

Mr TROTIGNON indique qu'aucun des membres de la minorité municipale, représentant pourtant 42 % des rambolitains, n'ayant été jugé digne par la majorité de faire partie des élus représentants la ville au Comité directeur de l'Office du Tourisme, malgré un passage de 5 à 10 élus en son sein, son groupe s'opposera aux décisions concernant le tourisme, tant qu'une juste proportionnalité des élus n'y sera pas établie.

Mr LYONNAIS fait remarquer qu'ici la taxe est progressive, contrairement à l'augmentation des tarifs des cantines scolaires.

• Conseils de quartier :

Mr POISSON rappelle que chaque conseil de quartier est présidé par un conseiller municipal. Il donne lecture de la composition des quatre conseils de quartiers.

Conseillers de quartier – La Ville est divisée en 4 « quartiers »

Quartier 1

Mme LEBRUN - Groussay-La Venerie

Mme JOSSET-CAILLY - personnel Hôpital

M. CASARI - Représentant Club-Service

M. PIERRE - Président Association Syndicale des Arcades

M. HENNÉ - Représentant Association Locataires Rambouillet et SEMIR

Mme LEFEVRE - Représentante Association Syndicale La Présidence

M.VASSEUR - Président Association Syndicale Quadrilatère 1

M. SCHOONEYANS - Conseiller sortant
Mme. MIESCH – Kinésithérapeute libérale (réseau bronchiolite)
M. JONES - Conseiller sortant, délégué cadre de vie
M. INCAGNOLI - bénévole Restos du Coeur
M. ROLL – Groussay
Mme GUESLIN – propriétaire Quadrilatère 1 (membre Conseil Syndical)

Quartier 2

M.TOURLET, candidat libre
Mme BOULAIS, Entraide – Ancien Maire-Adjoint
M. BLUMÉ, Ancien Conseiller Municipal
M. ALAUX - Jardins Familiaux (Ancien Président)
Mme QUILLET, Centre Hospitalier
M. BODIN, Association Syndicale Bosquet
M.TORD, Beausoleil/Association Chorale
M.BIZOT, Association Beausoleil
M. HUET, Association Confiance
Mme TELLIER, Association La Louvière

Quartier 3

M. MENDELEWSKI, Lotissement Clotilde
M. FOULON, Refuge Cheminots
M.VARIN, Association Quartier Bel Air
M. CÉSARIN, Association quartier Bel-Air (ancien dirigeant sportif)
M. BELLANGER, Association Handicapés
M. JULLIEN, Association Racinay
M. FILHOL – Éducation & Loisirs
M. CORPACE, Association Loisirs et Détente
M. MENGUY - habitant
Mme DANNACKER – Entraide anciens combattants
Melle HAMELIN - habitante

Quartier 4

Mme MALPEYRAT, Conseiller sortant
M. GODEREAUX, Association de la Clairière
M.CORBIN, Association Grange Colombe
M. CHAUSSEMY, Association La Clairière
M. LAURENT, Locataires et propriétaires Château Bazin
M.MOISAN, Association Allée des Fougères
M. PASQUES, Conseiller sortant
Mme GANDOSSI
M. POITEAUX
M. SENECLAUZE
M. BROCHARD – commerçant retraité

COMMUNICATIONS

DATE	SOCIETE	MOTIF
17/06/2008	CPIE	Convention CPIE séjour à NEUVIC (activités)
18/06/2008	Association I.D.A.	Représentation de "Lulu, une opérette de circonstance" au Nickel
20/06/2008	SAINT LUBIN 2008	Fixation des prix pour les éleveurs qui participeront à la Saint Lubin
24/06/2008	ABS'6	Mission de programmation d'un site dédié aux Services Municipaux d'Espaces verts
26/06/08	LA POSTE	Contrat de prestation dit "OPTIMIS 2"

Communications diverses

Mr POISSON informe les membres du Conseil que Mme la Sous-préfète de Rambouillet a communiqué au maire le classement des différentes voies de circulation autour de Rambouillet.

Questions orales

- Question orale sur les commémorations :

Mr TROTIGNON : « A quelques jours de la célébration de la Fête nationale, en cette année du 90^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918, nous souhaiterions évoquer les commémorations officielles de la ville de Rambouillet.

En effet, parmi les commémorations auxquelles nous avons assisté depuis notre élection, la qualité sonore de certaines d'entre elles, pour ce qui est des musiques diffusées, était plus digne d'une petite gare de province dans un film de Jacques Tati, que d'une sonorisation à la hauteur de l'événement.

Ce type de cérémonie ne doit pas se limiter au Devoir de mémoire pour le Devoir de mémoire. L'intérêt majeur en est la transmission des valeurs fondatrices de notre République, aux générations qui n'ont pas connu, même indirectement, les douloureux sacrifices auxquels ces cérémonies rendent hommage. Ce « devoir de transmission » est indispensable, afin que nos enfants comprennent que la Paix et la Liberté, dans lesquelles ils vivent « naturellement », peut avoir un coût humain et collectif terriblement dramatique, si l'on n'y prend pas garde. Alors, le Devoir de mémoire aura un écho dans les générations futures.

D'où l'intérêt de la présence de collégiens sensibilisés à ces cérémonies. Les quelques illustrations musicales de ces commémorations peuvent être des vecteurs d'émotion pour certains, allant dans le sens de l'évocation recherchée. Mais pour s'adresser à des générations qui ont l'habitude de qualités sonores extrêmement performantes, la ville ne peut-elle pas faire les efforts appropriés, en s'éloignant d'une reproduction poussive de bandes son déjà bien datées ?

L'idéal étant d'ailleurs pour la musique - quelle qu'elle soit - d'être interprétée par un véritable instrumentiste, pourquoi n'est-ce jamais le cas à Rambouillet ? Un accord ne serait-il pas possible, par exemple, avec la Société Musicale de Rambouillet que nous subventionnons, pour l'intervention d'un ou plusieurs instrumentistes de temps à autre ? voire également avec certains instrumentistes militaires ?

Enfin, il semble que lorsque des collégiens sont présents à ces cérémonies, il ne s'agit jamais de ceux des collèges De Vivonne et du Racinay. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons ?

J'ajoute pour conclure qu'il y a, au sein du Conseil municipal, une élue qui ne peut quasiment participer à aucune commémoration pour des problèmes d'accessibilité, notamment à cause du sol en graviers place du Monument aux morts.

Mr POISSON répond que sur la vétusté du matériel de sono, il partage l'opinion de Mr TROTIGNON et il pense qu'il faudra le changer prochainement. Il s'engage à transmettre la demande.

Concernant les collèges, il indique que tous les collèges sont invités systématiquement aux commémorations, et que certains souhaitent venir, d'autres non, cela dépend d'eux.

- Question orale sur le Golf :

Mr TROTIGNON: « Dans le « Rambouillet infos » de juillet-août, disponible actuellement, on peut lire un article de présentation du golf de l'hippodrome de Rambouillet.

On peut s'étonner d'y lire que « tout est pensé et organisé pour apprendre le golf... dans le respect de l'environnement ».

En effet, sans même parler des fertilisants chimiques ou des pesticides en général utilisés, nous sommes très perplexes, pour ce qui est du respect de l'environnement, au sujet de la limitation de la consommation de nos ressources naturelles.

Un rapport du Sénat de mars 2003 évaluait la consommation moyenne des golfs ne rentrant pas dans les catégories de prestige à : 3 800 m³ d'eau par hectare chaque année. Selon « L'écho républicain » du 10 décembre dernier, ce golf serait établi sur un terrain de 17 hectares. Ce qui correspondrait à une consommation annuelle de plus de 64 000 m³ d'eau, soit une consommation annuelle équivalente à celle de plus d'un bon millier de rambolitains, qui partirait ainsi en arrosage et irrigation. Chiffre qui serait bien sûr à rapporter au nombre d'utilisateurs de ce golf.

Lorsque ce golf sera complètement achevé, quelle consommation moyenne d'eau annuelle y a été prévue ?

- D'où provient l'eau qu'utilise ce golf et quelle est sa tarification ?

- Une récupération des eaux pluviales a-t-elle été prévue ?

- A-t-il été prévu, suite à la Charte entre le Ministère de l'Ecologie et l'Association des gestionnaires de golf de mars 2006, d'utiliser également des eaux usées traitées ?

Mr POISSON répond sur:

L'utilisation de pesticides et de fertilisants :

- Sur les 19 hectares, les départs sont en béton recouvert de tapis (1.50m X 1.50m). Les tapis sont changés en fonction de l'usure.
- Les fairways (parcours de jeu) ne sont pas traités. Ils verdissent ou jaunissent naturellement.

Consommation d'eau :

- Pour l'ensemble du golf avec à terme 9 trous. 4000m² sont arrosés et traités ce qui correspond environ à 15m³ par jour en cas de besoin d'arrosage soit environ 4500m³ par an au maximum.
- Il est prévu par convention, un approvisionnement en eau en utilisant le forage exploité par la société des Courses. Cette alimentation n'a pas été utilisée à ce jour car le golf a mis en place un système de récupération des eaux pluviales, de gouttières et de ruissellements avec pompes de relevage.
- La société Keytee exploite dans les mêmes conditions un golf à Verrières le Buisson traversé par la Bièvre et faisant donc l'objet de contrôle fréquents sans incident notable en matière de pollution.
- L'esprit de la Société Keytee est celui du golf accessible à tous dans à bas prix (parcours entre 8.50€ et 15€, et tarifs spéciaux jeunes) et dans le respect de la nature et de l'environnement.
- Question orale sur les frais de carburant CIAS :

Mme SANTANA : « Le 28 mai dernier, les orientations du gouvernement concernant la prise en charge de la dépendance ont été rendues publiques, une des options retenues étant de favoriser le maintien à domicile du plus grand nombre de personnes âgées, afin de leur offrir un véritable choix entre rester chez elles et être placées en établissement.

Or, vous avez dû recevoir ces jours derniers un courrier émanant des aides à domicile du CIAS de la communauté de communes. Ces personnes de terrain, particulièrement concernées par les projets gouvernementaux, vous demandent de les aider à obtenir le remboursement de leurs frais de déplacement, car l'augmentation vertigineuse du prix du carburant a rendu le poids de leurs frais professionnels intolérable pour leur budget.

Aussi, lassées de se heurter à l'indifférence de leur administration, elles se sont tournées vers vous, en espérant que vous voudrez bien user de votre influence au sein de la communauté de communes pour leur rendre justice.

Ne pensez vous pas, Monsieur le Maire, que les personnes qui se dévouent toute l'année auprès des personnes âgées, pour appliquer sur le terrain une politique gouvernementale volontariste, méritent au moins de ne pas perdre de l'argent en exerçant leur profession ? »

Mr POISSON lit la réponse de Mr LARCHER : « treize aides à domicile m'ont en effet écrit pour me saisir de leur demande faite auprès de Monsieur le Président du CIAS et de la Communauté en vue d'obtenir le remboursement de leurs frais de déplacement.

A priori, une décision de rembourser a été prise en Mai 2008, mais les aides à domicile demandent le remboursement des frais depuis 2005.

J'ai adressé un courrier à chacune pour leur indiquer que :

- leur employeur est le CIAS et que la négociation doit se poursuivre au sein de cette structure
- qu'en qualité de Sénateur-Maire d'une des Communes adhérentes et ayant géré un service à domicile, je me rapprochais de Mr Bataille pour obtenir des informations et pour lui faire part de cette démarche, afin que le dossier puisse être abordé par le Conseil d'Administration.

Ce dossier est à priori plus complexe qu'il n'y paraît, car les aides à domiciles sous CDI ou titulaires effectuent 30h45 par semaine et sont payées 35h pour pallier le temps et les frais de déplacement.

Mr POISSON relève qu'il y a donc lieu d'être prudent et de connaître tous les aspects du problème.

Mme SANTANA rétorque que la réponse faite par la CCPFY est fautive : les heures qui « dépassent » avaient été obtenues il y a vingt ans pour payer le temps de déplacement entre les personnes âgées. Cela ne concerne absolument pas les frais occasionnés par les déplacements du matin, du midi, du soir.

Mr Poisson demande à Mme Santana de lui permettre d'attendre la réaction de Monsieur le Président de la CCPFY et d'avoir plus d'éléments.

Récapitulatif des votes

Etaient absents : Mme LE NAGARD, Maire Adjoint (pouvoir à Mme DELECROIX)
M. CROSNIER, Maire Adjoint (pouvoir à Mme MOUFFLET)
Mme BOURJAC, Conseiller Municipal
Mme CHRISTIENNE, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme BESSON)
M. CINTRAT, Conseiller Municipal (pouvoir à M. COMAS)
M. FERHI, Conseiller Municipal (pouvoir à M. TROTIGNON)

Aménagement du tableau des effectifs : à l'unanimité

Frais d'entretien des assistantes maternelles : à l'unanimité

Décision modificative n° 1 portant sur le budget eau potable de l'exercice 2008 : à la majorité (abstention : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE – contre : Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

Fixation des tarifs municipaux pour l'année 2008/2009 : à la majorité (abstention : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE – contre : Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

Cimetière – tarifs des concessions et du site cinéraire 2008/2009 : à la majorité (abstention : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE – contre : Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

Actualisation des tarifs de la restauration municipale et du département éducation jeunesse pour l'année 2008/2009 : à la majorité (contre : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE, Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

Prescription de la mise en révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) et transformation en PLU (Plan Local d'Urbanisme) : à la majorité (contre : Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

Révision de la ZPPAUP : à la majorité (contre : Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

Elaboration du PDU (Plan des Déplacements Urbains) : à la majorité (contre : Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

Acquisition par la ville d'une partie de la parcelle cadastrée D 1763 sise 3 square des Carrières appartenant à Mr et Mme PROT : à la majorité (contre : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE, Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

Délégation donnée au Maire de signer une convention avec France Télécom créant une servitude pour le passage d'une canalisation France Télécom : à l'unanimité

Programme d'extension des locaux sportifs du stade du Vieux Moulin – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire (Sénat) : à l'unanimité des votants (abstention : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE)

Programme d'extension des locaux sportifs du stade du Vieux Moulin – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire (Assemblée Nationale) : à l'unanimité des votants (abstention : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE)

Programme d'aménagement des jardins de la crèche les Lutins – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire : à l'unanimité des votants (abstention : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE)

Programme triennal de voirie 2006-2007-2008 : demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines : à l'unanimité des votants (abstention : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE)

Signature du marché relatif à l'extraction et l'évacuation des boues de lagune de la station d'épuration de Rambouillet : à l'unanimité des votants (abstention : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE)

Présentation du rapport annuel d'activités du concessionnaire des marchés d'approvisionnement et des fêtes foraines pour l'année 2007 : prend acte

Principe de l'affermage pour la gestion des marchés d'approvisionnement et des fêtes foraines : à la majorité (contre : Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

Adhésion à la Fédération Nationale des collectivités territoriales pour la culture : à l'unanimité

Signature d'une convention de partenariat et de préfiguration d'une gestion partagée du site de la Cour Impériale : à l'unanimité

Stages de remise à niveau organisés par l'Education Nationale pour les CM1 et CM2 de l'école Saint Hubert : à la majorité (abstention : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE – contre : Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

Signature d'une convention avec l'Etat proposant la mise en œuvre d'un service minimum d'accueil : à la majorité (contre : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE, Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

Avenant n° 2 au contrat de restauration municipale avec la société SODEXO : à la majorité (abstention : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE – contre : Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

Convention avec la SARL « Mes Premiers Pas » - avenant n° 1 : à l'unanimité

Vie associative – tarifs repas et affiches pour la Saint Lubin 2008 : à la majorité (contre : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE – abstention : Mr LYONNAIS, Mme TESTA)

Sécurité – création d'une commission communale de sécurité « fêtes foraines » : à l'unanimité

Tourisme – tarification de la taxe de séjour : à la majorité (contre : Mr TROTIGNON, Mme SANTANA, Mr TRANCHANT, Mme LAPERSONNE)